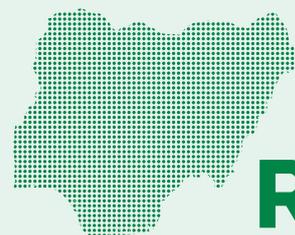


LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU NIGERIA

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



2020 RAPPORT

www.paradigmhq.org



PARADIGM
INITIATIVE



LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU NIGERIA 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

Publié par Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

Publié en Avril 2021

Rapport rédigé par Adebayo Adegoke et Judith Takon

Équipe Éditoriale: 'Gbenga Sesan, Kathleen Ndongmo, Koliwe Majama, Margaret Nyambura Ndung'u,

Mawaki Chango, Nnenna Paul-Ugochukwu and Thobekile Matimbe.

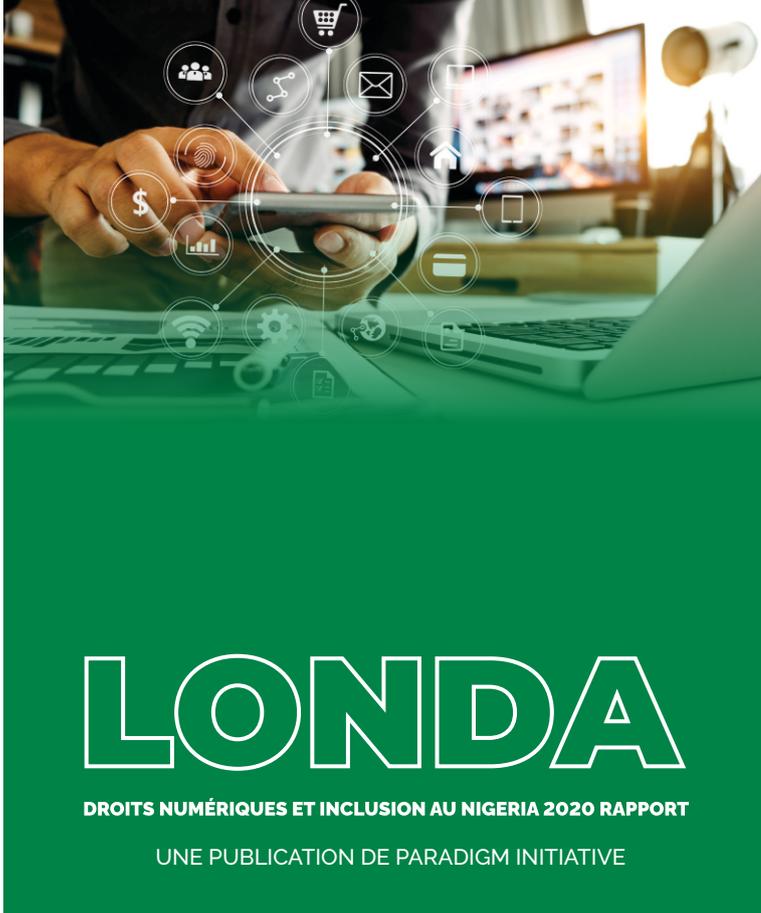
Conçu par Luce Concepts

This publication may be reproduced for non-commercial use in any form provided due credit is given to the publishers, and the work is presented without any distortion.

Copyright © 2021 Paradigm Initiative



Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0)



LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU NIGERIA 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DU PAYS	1
POLITIQUE ET STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE	2
INCIDENCE DU RÈGLEMENT SUR LA COVID-19 SUR LES DROITS NUMÉRIQUES	4
VIE PRIVÉE, IDENTIFIANTS NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE	4
JOUISSANCE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE EN 2020	6
L'ÉTENDUE DE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME	8
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	9
ÉTUDES DE CAS	10

Les organisations de la société civile continuent de travailler pour faire progresser les droits et l'inclusion numériques en Afrique, en veillant à ce que les meilleures pratiques soient adoptées dans les politiques et la législation. Ce rapport analyse l'état des droits numériques et de l'inclusion au Nigeria, en examinant les violations et les lacunes, en étudiant l'utilisation et l'application de la politique et de la législation, en soulignant les étapes importantes et en proposant des recommandations pour le paysage numérique en Nigeria. Avec des rapports provenant de 20 pays, cette édition aborde, entre autres, la fracture numérique aggravée par la pandémie de COVID-19 et met en lumière les infractions dans différents domaines thématiques tels que la vie privée, l'accès à l'information et la liberté d'expression, avec un contexte législatif et politique bien énoncé.





Le Nigeria est cité comme la plus grande économie d'Afrique,¹ avec un PIB moyen de N39,089,460.61 millions (\$100,611.0703)² en termes nominaux.³ Avec une population de 208 millions,⁴ le Nigeria possède plusieurs ressources naturelles, dont le pétrole brut, le gaz naturel, le charbon, le fer et l'étain.

CONTEXTE DU PAYS

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU NIGERIA

Au fil des ans, l'économie du pays a été fortement tributaire des revenus tirés du pétrole brut, cependant, avec la baisse des prix mondiaux du pétrole ces derniers temps et son effet d'entraînement, aggravé par l'augmentation de la pauvreté et de l'insurrection, le pays s'est concentré sur la diversification de l'économie en mettant l'accent sur son secteur non pétrolier, en particulier l'agriculture, les services financiers et les télécommunications/TIC. La baisse des prix du pétrole brut et les pénuries de production de pétrole ont considérablement contribué à la récession qui a frappé le pays en 2016,⁵ la première depuis 1991.

L'impact de la COVID-19 sur l'économie nigériane a été considérable et, bien que la plupart des industries aient enregistré d'énormes pertes, l'industrie des TIC et des télécommunications est l'une des rares à avoir non seulement survécu aux effets de la pandémie, mais à avoir connu une croissance rapide en raison de l'augmentation



14.3%
a été contribué par
l'industrie des télécoms
au PIB nigérian au deuxième
trimestre de 2020

1. <https://www.bloomberg.com/news/articles/2020-03-03/nigeria-now-tops-south-africa-as-the-continent-s-biggest-economy>.

2. Taux de change officiel au 18 décembre 2020 - 1 USD = 388,520

3. National Bureau of Statistics. « Nigerian Gross Domestic Report (Q3 2020) » Disponible sur Download Report. [Dernière consultation le 7 janvier 2020]

4. <https://www.worldometers.info/world-population/nigeria-population/>

5. Selon le rapport du Bureau national de la statistique du Nigeria sur le PIB au quatrième trimestre de 2016, l'économie a connu un déclin constant entre le premier trimestre de 2015 et le quatrième trimestre de 2016.

de la demande.⁶ Les statistiques de la Commission nigériane des communications (CCN) montrent que l'industrie des télécommunications a contribué pour 14,3% au PIB nigérian au deuxième trimestre de 2020, contre 10,6% au quatrième trimestre de 2019. Cette croissance est compréhensible, car l'industrie a connu une hausse de la demande de services Internet et de télécommunications, ce qui indique que ces outils de télécommunications sont utilisés pour atténuer, dans une certaine mesure, les conséquences de la COVID-19, en particulier en ce qui concerne l'environnement des entreprises et les interactions sociales. Outre son importance pour les entreprises et les interactions sociales générales au cours de cette période, les technologies numériques ont généralement joué un rôle déterminant dans le transfert de l'information, du divertissement, des services financiers, du plaidoyer et d'autres activités, au Nigeria.

Le recours à ces outils a démontré l'importance des outils numériques pour le Nigeria et pour les Nigériens. Avec une liste croissante d'interactions possibles dans l'espace numérique, on ne saurait trop insister sur l'importance d'une bonne gouvernance législative. La présence des Nigériens dans le monde numérique signifie l'exposition à de nouveaux types de menaces à leurs droits, les goûts qui rendraient les lois préétablies insuffisantes. Afin de protéger les intérêts des Nigériens en ligne, les chambres législatives et les agences gouvernementales compétentes ont fait des efforts mesurés pour créer l'atmosphère juridique appropriée.

En plus des conversations sur la protection des droits des Nigériens en ligne, il y a l'importance de

l'inclusion. Avec tous les avantages reconnaissables de l'économie numérique, les obstacles à l'accès signifient l'exclusion de ces avantages. Pour un pays en développement comme le Nigeria, avec jusqu'à 40% de la population vivant sous le seuil de pauvreté, la discussion sur l'inclusion numérique devrait être un sujet important. Tout cela rend les conversations autour des droits numériques et de l'inclusion importantes pour la démocratie et la force économique du Nigeria.



POLITIQUE ET STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

En octobre 2019, le gouvernement nigérian a renommé son ministère des Communications en tant que ministère des Communications et de l'Économie numérique, ce qui laisse entendre que le pays a pris conscience de l'importance de l'économie numérique pour le bien-être général de son économie. En Juin 2020, le pays a publié une politique et une stratégie nationales sur l'économie numérique visant à "transformer le Nigeria en une économie numérique de premier plan offrant une vie de qualité et des économies numériques pour tous". Cependant, dans ce qui semble être des signaux

6. Selon les statistiques de la Commission nigériane de la communication, les abonnements actifs à Internet sont passés de 128 723 188 en janvier 2020 à 136 114 413 en mars 2020 à 147 148 307 en juillet 2020, lorsque certains États du pays ont commencé à assouplir les mesures de restriction. Les statistiques sont disponibles à l'adresse shorturl.at/elCGP [consulté le 7 janvier 2020]

7. Le projet de loi de 2019 sur les discours haineux (interdiction) a franchi l'étape de la première lecture <https://www.nassnig.org/documents/bill/10613>.

contradictoires, le Nigeria a pris des mesures, en même temps, pour restreindre l'espace numérique et il ne semble pas que ce soit une simple coïncidence. Le pays réclame une réglementation sur les médias sociaux. Au moment de la rédaction du présent rapport, deux projets de règlement visaient à réduire les “discours haineux”⁷ et à lutter contre les “fausses nouvelles”⁸ au Nigéria. Ces deux projets de loi, observés par la Commission pour la protection des journalistes, ont pour effet de restreindre les libertés civiles au Nigeria. Le “Projet de loi sur la protection contre le mensonge et la manipulation sur Internet”, par exemple, donne au gouvernement, par l'entremise de la police du Nigéria, le pouvoir de restreindre l'accès aux services Internet et de déterminer la fausseté des informations partagées par les citoyens nigériens sur les plateformes numériques.

L'inclusion numérique est devenue une question de droits numériques. Cette position s'est amplifiée avec les réalités de la pandémie de COVID-19 et les limites imposées par la pandémie. La capacité d'apprendre, de s'engager, de travailler et de faire des affaires dépendait de la connectivité Internet et de la capacité d'utiliser des appareils et des plateformes numériques. Ceux qui n'avaient pas les moyens d'accéder à Internet ou qui ne pouvaient

pas utiliser d'appareils numériques ont peut-être vu leur vie s'arrêter. Au début de la mise en œuvre des mesures de confinement, les dirigeants des unités fédératrices du Nigeria, le Forum des gouverneurs nigériens, ont commencé à mettre en œuvre un accord antérieur avec les parties prenantes des communications pour réduire le coût des emprises (Row).⁹

Le coût de Row est depuis longtemps considéré comme l'un des obstacles à la fiabilité de la connectivité Internet à large bande dans les zones les plus reculées du Nigéria.¹⁰ Selon la Nigerian Communications Commission (NCC), le Nigeria a besoin d'environ 120000 km de câbles à fibres optiques pour atteindre son objectif d'accès à large bande omniprésent, mais seulement 38000 km de câbles ont été largés.¹¹ La connectivité à Internet est devenue un besoin infrastructurel clé pour s'assurer que les élèves continuent d'apprendre, car toutes les écoles ont été fermées dans le cadre des mesures de confinement, avec des répercussions sur le droit des élèves à l'éducation.

On ne saurait trop insister sur l'importance de l'inclusion numérique. Les Objectifs de développement durable (ODD) 2020-2030¹² des Nations Unies incluent l'inclusion numérique dans le cadre du plan de prospérité mondiale,¹³ en particulier en favorisant l'inclusion dans les pays les moins avancés. Un rapport publié par le Bureau nigérien de la statistique en Mai 2020 souligne que 40% de la population totale, soit près de 83 millions de personnes, vivent sous le seuil de pauvreté de 137 430 nairas (381,75 \$) par année.¹⁴



**L'inclusion numérique est devenue
une question de droits numériques.**

”

8. Le projet de loi de 2019 sur la protection contre les faussetés et la manipulation sur Internet et d'autres questions connexes a franchi l'étape de la deuxième lecture <https://placbillstrack.org/view.php?getid=6649>

9. <https://nairametrics.com/2020/01/25/state-governors-finally-agree-to-reduce-row-charges-for-telcos/>

10. <https://www.nigeriacommunicationsweek.com.ng/right-of-way-issues-frustrate-broadband-penetration/>

11. <https://www.thecable.ng/ncc-need-120000km-optic-fiber-network-38000km-covered>

12. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 s'appuie sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, un programme des Nations Unies visant à répondre aux besoins des plus pauvres du monde d'ici 2015. L'agenda 2020 vise à atteindre le développement durable dans ses trois dimensions – économique, sociale et environnementale – de manière équilibrée et intégrée d'ici 2030.

13. Cible 9.c : Accès aux TIC - De façon significative fournir un accès universel et abordable à Internet dans les pays les moins avancés d'ici 2020.

14. <http://nigerianstat.gov.ng/download/1092>

Par conséquent, l'inclusion est importante pour réaliser le potentiel économique du Nigeria. Les Nigériens exclus numériquement pourraient manquer de compétences, de confiance et de motivation, ainsi que d'un accès limité ou inexistant à l'équipement et à la connectivité. Cela crée des couches supplémentaires d'exclusion sociale et exacerbe les problèmes sociaux et économiques.

INCIDENCE DU RÈGLEMENT SUR LA COVID-19 SUR LES DROITS NUMÉRIQUES

Pour endiguer la propagation du virus de la COVID-19 et atténuer ses effets, le gouvernement fédéral du Nigeria a mis en œuvre un certain nombre de mesures sanitaires, sociales et économiques, y compris les interdictions de voyages, les restrictions de déplacement et le déploiement d'approvisionnements alimentaires et d'aide financière, entre autres. Essentiellement, la déclaration de mesures visant à freiner la propagation du coronavirus semble avoir ouvert la voie à la violation des droits numériques, y compris les droits à la vie privée et à l'absence de surveillance illégale.

L'augmentation des niveaux de surveillance, le contournement de la liberté d'expression et la mauvaise gestion des informations/données privées sont quelques-unes des violations auxquelles les Nigériens ont dû faire face au cours de cette période. Par exemple, le ministre nigérien des Communications et de l'Économie numérique aurait cité l'exploration de données, basée sur les

données d'enregistrement SIM, comme moyen d'identifier la situation financière des Nigériens afin de fournir une aide appropriée.¹⁵ Dans un autre cas de violation non dissimulée de la vie privée, la ministre des Affaires humanitaires et de la Gestion des catastrophes, Sadiya Farouq, lors d'un point de presse à la Maison d'État, les plans divulgués pour fournir une aide financière aux Nigériens en utilisant des informations provenant directement du numéro de vérification biométrique (BVN) lié aux comptes bancaires et aux données confidentielles fournies aux réseaux mobiles.

VIE PRIVÉE, IDENTIFIANTS NUMÉRIQUES ET SURVEILLANCE

L'article 37 de la Constitution du Nigeria de 1999 garantit la vie privée des citoyens, leur domicile, la correspondance, les conversations téléphoniques et les communications télégraphiques.¹⁶ Le droit à la vie privée au Nigeria est soutenu par la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et l'article 17 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). Bien que la disposition de la constitution ne mentionne pas spécifiquement les "données", on peut soutenir que les informations sur les foyers, les correspondances et les conversations téléphoniques sont saisies dans la définition des données personnelles.¹⁷

Commission nationale de gestion de l'identité (NIMC) du Nigeria déclaré des plans pour développer un écosystème numérique afin de créer un environnement propice à l'inscription de masse efficace et efficiente des Nigériens et des résidents légaux au Nigeria dans une base de données d'identité nationale centralisée et sécurisée où les identités numériques sont délivrées à tout le monde dans la forme du numéro d'identification

15. <https://www.icirnigeria.org/covid-19-controversy-trails-ministers-decision-to-mine-data-of-phone-users-wi-thout-consent/>

16. Lfn

17. Olumide Babalola, Data Protection And Privacy Challenges In Nigeria (Legal Issues). 9 Mars 2020, disponible à l'adresse <https://www.mondaq.com/nigeria/data-protection/901494/data-protection-and-privacy-challenges-in-nigeria-legal-issues->



“

Les Objectifs de développement durable (ODD) 2020-2030 des Nations Unies incluent l'inclusion numérique¹⁴ dans le cadre du plan de prospérité mondiale, en particulier en favorisant l'inclusion dans les pays les moins avancés.

national (NIN).¹⁸ Ce processus s'est poursuivi malgré le manque de protection juridique suffisante des données personnelles. Bien qu'un règlement nigérian sur la protection des données (NDPR) ait été publié par l'Agence nationale de développement des technologies de l'information en 2019, il ne reflète pas un cadre global de protection des données, car il n'établit pas de commission indépendante de protection des données.

Même si les Principes internationaux sur l'application des droits de l'homme à la surveillance¹⁹ des communications stipulent quand les limites s'appliquent au droit à la vie privée, l'ensemble de la législation au Nigeria²⁰ contient un certain nombre de dispositions sur le droit légal de l'État à la

surveillance, et le gouvernement nigérian a une histoire de surveillance extrajudiciaire de ses citoyens. Un rapport d'enquête de Citizen Lab, un laboratoire interdisciplinaire basé à la Munk School of Global Affairs and Public Policy de l'Université de Toronto au Canada, rapporte que le Nigeria a acquis le système de signalisation 7 (SS7), une suite de protocoles élaborés pour l'échange d'information et l'acheminement des appels téléphoniques entre différentes entreprises de télécommunications filaires.²¹ Malheureusement, ce n'est pas un événement ponctuel au Nigeria.²² La surveillance extrajudiciaire menée par le gouvernement contrevient au devoir de l'État de préserver le droit intrinsèque à la vie privée et la protection contre toute ingérence arbitraire dans la vie privée de ses citoyens.

Par conséquent, l'inclusion est importante pour réaliser le potentiel économique du Nigeria.

”



18. NIMC website, <https://www3.nimc.gov.ng/digital-identity-ecosystem/>

19. L'article 45 de la Constitution de 1999, la Loi sur le terrorisme (prévention) (modifiée en 2013) et la Loi de 2015 sur la cybercriminalité (prévention)

20. Rapport d'enquête complet disponible à

<https://citizenlab.ca/2020/12/running-in-circles-uncovering-the-clients-of-cyberespionage-firm-circles/>

21. DSS Bugs 70% Of Mobile Phones In Abuja, <https://www.independent.ng/dss-bugs-70-mobile-phones-abuja/>

22. DSS Bugs 70% Of Mobile Phones In Abuja

JOUISSANCE DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION EN LIGNE EN 2020

Le droit à la liberté d'expression, y compris la liberté d'exprimer des opinions, de recevoir et de communiquer des idées et de l'information sans ingérence, est constitutionnellement soutenu par l'article 39 de la Constitution nigérienne de 1999.²³ La disposition va plus loin en établissant que toute personne a le droit de posséder, d'établir et d'exploiter tout moyen de diffusion d'informations, d'idées et d'opinions.²⁴ Compte tenu de cela, les violations du droit à l'expression en ligne appuyées par le gouvernement constituent une dissension par rapport à son mandat de protéger ce droit. Un exemple notable de cette violation est l'imposition de sanctions par la Commission nationale de radiodiffusion sur trois stations de télévision nigériennes, Channels TV, Arise TV et Africa Independent Television "sources de médias sociaux non vérifiées et non authentifiées."²⁵

Il y a aussi eu de multiples signalements d'arrestations découlant de l'utilisation de plateformes de médias sociaux. Babatunde Olusola, étudiant à l'université, a été arrêté pour avoir prétendument tenu un compte de parodie au nom de l'ancien président du Nigeria, Goodluck Jonathan, sur Twitter.²⁶ Les règles de Twitter stipulent que les utilisateurs sont autorisés à créer des parodies, des fils de nouvelles, des commentaires et des comptes de fans sur la plateforme de médias sociaux, à condition que les comptes respectent certaines exigences, notamment l'affirmation que le compte n'est pas affilié à la parodie.²⁷ Babatunde Olusola a suivi cette règle en affichant "Not GEJ"²⁸ sur la biographie du compte de parodie Twitter, comme une déclaration de sa non-affiliation avec l'ancien président, mais il a tout de même été arrêté. Il y a également eu plusieurs arrestations²⁹ de citoyens nigériens pour avoir protesté contre la brutalité policière dans le cadre de manifestations organisées par des jeunes en Octobre 2020, tagged #EndSARS protests.



23. Constitution du 1999

24. Paragraphe 39(2) de la Constitution. L'exemption à ce droit est le droit de posséder, d'établir ou d'exploiter une station de télévision ou de radiodiffusion sans fil à quelque fin que ce soit.

25. <https://www.premiumtimesng.com/news/more-news/423162-endsars-nbc-imposes-n3m-sanction-each-o-n-ait-channels-arise-tv.html>

26. Article disponible dans le journal punch en ligne

<https://punchng.com/student-arrested-for-opening-jonathan-parody-account-denied-access-to-lawyers/> accessed

27. règles Twitter sur les comptes Parody, disponible sur, <https://help.twitter.com/en/rules-and-policies/parody-account-policy>

28. Les initiales de l'ancien président Goodluck Ebele Jonathan.

29. Il y a eu de multiples signalements d'arrestations aveugles de citoyens nigériens manifestant contre la Cellule spéciale Anti-Robbery. Rapport disponible à <https://cutt.ly/SjkXezw> [Consulté le 8 janvier 2021]

Soutenus par le droit à l'expression en ligne, les Nigériens utilisent les médias sociaux et les plateformes en ligne pour parler des questions pertinentes dans le pays. Le mouvement #EndSARS mentionné précédemment, qui a repris en 2020 après qu'une vidéo non confirmée d'un agent de police du SRAS tirant sur un jeune Nigérien soit devenue virale, a reçu un large soutien financier et autre de la part des Nigériens, des Nigériens de la diaspora et de la communauté internationale. Les mouvements soutenus numériquement comme celui-ci ne sont pas inconnus au Nigeria. En 2012, avec des manifestations physiques, les Nigériens se sont tournés vers les médias sociaux pour amplifier leur rejet de la suppression de la subvention au carburant en utilisant le hashtag #OccupyNigeria.³⁰

Le hashtag #BringBackOurGirls³¹ a attiré l'attention sur la campagne pour le retour de 276 écolières enlevées à Chibok, un village de l'État de Borno, au Nigeria, par un groupe de militants connu sous le nom de Boko Haram le 14 Avril 2014. Le mot-clic #NotTooYoungToRun de la campagne en ligne a été utilisé par les Nigériens pour promouvoir une plus grande inclusion des jeunes dans les assemblées législatives au Nigeria, une campagne qui a culminé avec l'adoption de la Loi sur la réduction de l'âge, connue sous le nom de Not Too Young to Run Act.

L'utilisation des médias sociaux comme outil d'activisme pour mettre en lumière ces questions et d'autres au Nigeria ne peut être sous-estimée.

Dans une tentative de réglementer l'environnement en ligne au Nigeria, les chambres législatives tentent de passer la Protection contre Internet Falsehood, Manipulations et autres infractions Bill,³² surnommé le Social Media Bill.³³ Les dispositions du projet de loi visent à criminaliser la transmission de "fausses déclarations" telles que définies dans le projet de loi dans l'intention de freiner la diffusion de la désinformation et des fausses nouvelles. Les détracteurs du projet de loi ont souligné que les dispositions contenues visent à réprimer la liberté d'expression en ligne et à faire taire les voix dissidentes.³⁴

À l'inverse, le Digital Rights and Freedom Bill 2019 a, dans le cadre de ses objectifs, la protection de la liberté d'expression, de réunion et d'association en ligne. Le projet de loi a été adopté par les deux Chambres de l'Assemblée nationale en 2019, mais le président a refusé de le signer au motif qu'il "couvre trop de sujets techniques et ne traite d'aucun d'entre eux de manière extensive".³⁵ Le projet de loi a depuis été révisé, mais il faudrait recommencer les processus législatifs avant qu'il puisse être adopté. La promulgation de ce projet de loi constituerait un pas dans la bonne direction pour protéger la liberté d'expression en ligne, en donnant aux citoyens un cadre juridique plus complet pour demander réparation en cas de violation.

À l'inverse, le Digital Rights and Freedom Bill 2019 a, dans le cadre de ses objectifs, la protection de la liberté d'expression, de réunion et d'association en ligne.

30. Occupy Nigeria Protest, disponible sur <https://cutt.ly/2jzrl76> [Dernière consultation le 9 janvier 2021]

31. Chibok Schoolgirls Kidnapping, available at <https://cutt.ly/pjzeISO> [Dernier accès le 9 janvier 2021]

32. Projet de loi sur la protection contre les faussetés, les manipulations et autres infractions sur Internet disponible en format

33. Le projet de loi a franchi l'étape de la deuxième lecture au Sénat, mais le rapport de l'audience publique de mars 2020 n'a pas été publié.

34. Il y a actuellement une pétition pour tuer le projet de loi

<https://www.change.org/p/the-national-assembly-of-the-federal-republic-of-nigeria-stop-the-social-media-bill-you-can-no-longer-take-our-rights-from-us>

35. 36Le président Buhari, dans ses lettres au Sénat concernant sa décision de rejeter le projet de loi sur les droits et libertés numériques, a mentionné que le projet de loi couvre trop de sujets techniques et « ne traite pas de l'un d'entre eux en profondeur. Nouvelles disponibles à <https://cutt.ly/NjkThwv> [Consulté le 8 janvier 2021]

L'ÉTENDUE DE L'EXCLUSION NUMÉRIQUE ET SON IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME

Le concept d'inclusion sociale implique l'accès égal des membres de la société aux outils, aux ressources. D'autre part, l'exclusion sociale conceptualise l'exclusion des membres de l'accès à ces outils. Au XXI^e siècle, les outils numériques sont devenus partie intégrante de la vie humaine, de la mondialisation économique à la révolution des interactions sociales.

Comme indiqué précédemment, l'industrie des télécommunications à elle seule a contribué jusqu'à 14,3% au PIB du Nigeria au premier semestre de 2020. Certes, avec tous les avantages de la révolution numérique, l'exclusion de l'accès s'oppose à l'importante théorie de l'inclusion sociale. Toutes les contributions positives d'Internet se manifestent une fois que la technologie est accessible et que la population a appris à l'utiliser au moins à un niveau très basique.³⁶

Soulignant l'importance de l'inclusion numérique, l'Objectif de développement durable 9 établit comme objectif d'accroître l'inclusion numérique dans les pays en développement.³⁷ Le Nigeria est considéré comme un pays en développement, avec jusqu'à 40% de la population totale vivant sous le seuil de pauvreté.³⁸

Outre l'accès aux avantages économiques découlant de l'accès et de l'utilisation d'outils numériques, l'exclusion numérique prive certains groupes de personnes de certains droits fondamentaux, tels que le droit de participer au gouvernement et à des élections libres, le droit à l'éducation, le droit à un niveau de vie adéquat et le droit à la sécurité sociale dans le contexte actuel. Par exemple, l'écosystème numérique proposé au Nigeria signifierait que les analphabètes/marginalisés numériques pourraient ne pas



avoir les outils pour voter, ouvrir des comptes bancaires ou recevoir certaines informations. Plusieurs facteurs sont responsables de l'exclusion numérique, notamment le handicap, le niveau d'alphabétisation, la pauvreté, la culture et la langue. Les personnes exclues numériquement peuvent manquer de compétences, de confiance et de motivation, ainsi que d'un accès limité ou inexistant à l'équipement et à la connectivité. Cela peut créer des couches supplémentaires d'exclusion sociale et exacerber les problèmes sociaux et économiques.³⁹

36. The Digital Divide and Human Rights - What the EU should do at the World Summit on Information Society, (2005) Anne Peacock, a doctoral researcher in the Law Department of University of Essex, available at <https://cutt.ly/ghTDNfi>

37. Objectif de développement durable 9c - Accroître considérablement l'accès aux technologies de l'information et des communications et s'efforcer de fournir un accès universel et abordable à Internet dans les pays les moins avancés d'ici <https://sdgs.un.org/goals/goal9>

38. Statistics from the National Bureau of Statistics, available at 2019 POVERTY AND INEQUALITY IN NIGERIA.cdr - National ...nigerianstat.gov.ng > download [Accessed 9 December 2020]

39. Missing footnotes

La pénétration d'Internet au Nigeria s'est établie à 42% en Janvier 2020. La Stratégie nationale sur l'économie numérique 2020-2030⁴⁰ vise un taux de pénétration de 70% à large bande⁴¹ en 4 ans.⁴² Parmi les stratégies visant à atteindre cet objectif, citons l'élaboration d'une réglementation efficace des TIC et du secteur numérique de manière à favoriser le développement et à améliorer

la littératie numérique, le déploiement d'infrastructures fixes et mobiles pour renforcer la pénétration du haut débit dans le pays et soutenir les services numériques gouvernementaux. Le succès de cette stratégie attirera des avantages comme une plus grande inclusion numérique.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS



Au XXI^e siècle, les outils numériques sont devenus partie intégrante de la vie humaine, de la mondialisation commerciale à la révolution des interactions sociales. Comme indiqué précédemment, l'industrie des télécommunications/TIC à elle seule a contribué jusqu'à 14% au PIB nigérian. L'industrie atteignant ce niveau d'influence avec une pénétration de seulement 42% est un indicateur fort de ses avantages économiques pour l'économie nigériane. Comme nous l'avons déjà dit, avec tous les avantages de la révolution numérique, l'exclusion de l'accès s'oppose à l'importante théorie de l'inclusion sociale. En outre, il a été reconnu que les TIC offrent une gamme de contributions fondamentales et méthodologiques qui permettent le développement durable et la mise en œuvre des Objectifs de développement durable.⁴³ Avec le lien établi entre l'économie, l'inclusion sociale et les outils TIC/numériques, les efforts en faveur de l'inclusion numérique, la protection des droits en ligne et l'investissement dans l'industrie des TIC/télécommunications par le gouvernement nigérian et les acteurs de l'industrie revêtent une importance primordiale.

Promouvoir l'utilisation des TIC/outils de télécommunication ne sera pas complet sans réaffirmer la responsabilité de l'État de préserver les droits de ses citoyens sur ces plateformes. On ne saurait trop insister sur la place de l'adoption de lois et de lois subsidiaires qui protègent adéquatement le numérique et favorisent l'inclusion numérique. Il existe également un sentiment général de méfiance de la part du public, en particulier des personnes défavorisées, à l'égard des organismes d'application de la loi et du système judiciaire au Nigeria. À cette méfiance s'ajoute le niveau d'analphabétisme qui, par inadvertance, nuit à la compréhension des droits et à la capacité de faire valoir ces droits.⁴⁴ En encourageant ou en renforçant la confiance dans les processus judiciaires, le Nigeria bénéficierait de campagnes de sensibilisation sur les droits de l'homme, hors ligne et en ligne, destinées en particulier à ceux qui ont été délibérément mal informés sur leurs droits, ou à ceux qui ne sont pas informés à ce sujet, et assurer l'accès à la justice en cas de violation.

40. About digital inclusion and exclusion, Citizens Online Webpage, <https://www.citizenonline.org.uk/digital-inclusion/> [Accessed 9 December 2020]

41. The National Digital Economy Policy Strategy 2020-2030, developed by the Nigerian Communications Commission,

42. De 2020 à 2024 Politique et stratégie nationale du Nigeria en matière d'économie numérique

43. How ICT Can Accelerate the Implementation of the Sustainable Development Goals by Darine Ameyed, November 8, 2018. Available at <https://cutt.ly/ojczSZW>. [Last Accessed 10 January 2021]

44. Il existe un lien entre l'alphabétisation et l'affirmation des droits de la personne au Nigeria, comme l'affirme Apeh, Elaigwu Isaac (Ph.D.) dans son article intitulé « Literacy Promotion for Human Rights Awareness and Protection - The case for Nigeria », disponible à l'adresse <https://cutt.ly/fjcs8AS> [Dernière consultation le 9 janvier 2020]



Étude de cas: La menace imminente pour la confidentialité des données des Nigériens en cas de pandémie

Compilé par Rigobert Kenmogne

Le Nigeria a enregistré son premier cas de COVID-19 en Février 2020 et, comme beaucoup d'autres pays, a dû se démenter pour réunir les ressources nécessaires pour faire face aux effets qui en découlent. Et qui dit temps sans précédent dit mesures sans précédent. Les gouvernements ont dû identifier rapidement les cas et assurer leur prise en charge, retrouver et mettre en quarantaine leurs contacts et surveiller les tendances de la maladie. Des pays comme la Belgique, la Malaisie et Singapour ont développé des applications web et utilisé des appareils mobiles pour suivre leurs citoyens.

Le Nigeria, quant à lui, a un passé controversé en matière de surveillance de la santé, avec peu ou pas de respect pour les droits à la vie privée. Cette situation est évidente depuis que le Forum des gouverneurs a tenté d'utiliser des sociétés de téléphonie mobile comme MTN pour suivre les mouvements, jusqu'à des applications comme Stay-SafeNG, développées pour la recherche des contacts pour le COVID-19.

Pour le Nigérian moyen touché par le COVID-19, les expériences de recherche des contacts et de surveillance de la santé ont été de faible ampleur mais ont permis de donner une image plus large du problème. Pour le Dr Ade (son nom a été modifié), après que lui et quelques-uns de ses collègues aient présenté des symptômes similaires à ceux du COVID-19 et aient finalement été testés positifs, l'hôpital a entrepris de rechercher les contacts pour lui et ses collègues. Il a décrit la procédure comme "la réalisation de diagrammes de Venn à partir de groupes de patients que nous avons tous vus" et a finalement découvert que tous les médecins en question avaient vu le même patient.

L'hôpital disposait de sa propre unité COVID-19, qui faisait rapport au Centre nigérian de contrôle des maladies (NCDC), lequel a effectué la recherche des contacts. Ade a fait remarquer: "Mon hôpital a le privilège d'avoir toutes les informations sur les patients numérisées, il a donc été très facile d'obtenir les coordonnées des patients concernés", ce qui signifie que différentes organisations et l'unité COVID-19 ont eu accès aux informations des patients sans leur consentement. Il a ajouté que, d'après ses connaissances en



épidémiologie, “lorsqu'il s'agit d'une maladie hautement infectieuse, il est possible d'accéder aux informations sur les patients qui sont pertinentes pour cette question, c'est-à-dire l'adresse et le numéro de téléphone”.

Dans cette optique, on peut se demander pourquoi, dans l'État de Lagos, l'Institut nigérian de recherche médicale a élaboré un formulaire Google de sept pages à remplir par tous ceux qui devaient subir un test de dépistage du COVID-19 au plus fort de la pandémie. Le formulaire demandait divers détails, notamment l'adresse du bureau et le plus proche parent. Finalement, si la personne testée était positive, les contacts étaient retracés. Il y avait des centres COVID-19 dans chaque zone de gouvernement local avec des agents de santé équipés d'appareils mobiles prêts à aider ceux qui n'avaient pas accès aux outils numériques, bien que la plupart de ces agents n'aient pas été formés au principe de confidentialité.

Les données des personnes dont le test était négatif ou qui n'ont jamais été infectées, y compris celles de leurs proches, ont été téléchargées dans une base de données tierce, laissant sans réponse la question de savoir qui stocke ces données et combien de temps elles seront conservées, compte tenu de l'absence de lois sur la protection des données.

En revanche, Dayo, un autre répondant d'Abuja, a vécu une expérience différente lorsque le NCDC est venu le tester, lui et ses collègues. Il y avait eu une épidémie dans son bureau et tout le monde avait dû se faire tester. Dayo a noté que le processus n'était pas très numérisé; “c'était un processus très manuel”. Les représentants du NCDC sont venus avec de nombreux formulaires qui posaient diverses questions et, pour M. Dayo, “beaucoup de questions ne semblaient pas nécessaires, mais ils sont venus avec un conseiller pour obtenir votre consentement. Même si j'ai eu l'impression que c'était une intrusion dans la vie privée, je pouvais en comprendre l'intérêt”.

Pour Dayo, il ne semblait pas que les informations recueillies allaient être saisies dans un système ou une base de données. Dayo a déclaré que si ces informations étaient effectivement saisies dans un système, il s'inquiéterait pour sa vie privée et les stigmates qui pourraient accompagner certaines informations. Dayo a ajouté que cette crainte a poussé nombre de ses collègues à saisir de fausses informations sur les formulaires du NCDC. En cas d'abus de privilège dans un avenir proche, l'absence de lois complètes sur la protection des données au Nigeria rend Dayo et d'autres personnes comme lui



vulnérables. Les données de santé publique sont généralement identifiables et sensibles, et révèlent souvent des détails sur le mode de vie, les comportements et la santé d'une personne. Le gouvernement, mais aussi des acteurs tiers, notamment des créateurs d'applications et des volontaires de la lutte contre la pandémie, ayant accès aux données des Nigériens, il est nécessaire de demander des comptes. Il est nécessaire d'aborder le droit à la vie privée, notamment en ce qui concerne les questions de santé publique, et d'utiliser une approche fondée sur les droits de l'homme pour créer des politiques capables de ne pas porter atteinte aux droits des personnes.

Étude de cas: Dépistage Des Contacts Numériques Liés À La Covid-19 : Leçons Tirées De L'expérience Nigériane

Compilé par Adeboye Adegoke, avec le soutien de Temitope Opeleyeru

Une grande partie de notre vie tourne maintenant autour de l'utilisation de la technologie, ce qui rend notre travail plus facile et plus rapide, mais la technologie ne remplace jamais la qualité du travail requis dans son application.

Dans le sillage de la pandémie de COVID-19, le monde s'est tourné vers la technologie pour trouver des solutions alors que différents intervenants travaillaient à endiguer la pandémie, à protéger des vies et à relancer l'économie mondiale. Alors que le virus se propageait rapidement en 2020 sans traitement antiviral ou vaccin efficace, le monde s'est concentré sur la gestion de la pandémie par confinement. Il est donc compréhensible que la technologie ait été jugée utile pour faciliter la stratégie de confinement en cas de pandémie. Google et Apple, deux des plus grandes entreprises technologiques du monde, ont annoncé un partenariat sur la technologie de dépistage des contacts dans le cadre de la COVID-19 et se sont empressés d'assurer la protection de la vie privée dans leur déploiement proposé, affirmant que la confidentialité et la sécurité des utilisateurs sont au cœur de la conception. Il existe des preuves documentées de la protection de la vie privée dans l'adoption de demandes de recherche de contacts par les gouvernements européens pour gérer la COVID-19. Ces efforts ont peut-être contribué à l'aplatissement éventuel de leurs courbes d'incidence, malgré les difficultés liées à une faible adoption et aux préoccupations relatives à la protection de la



vie privée et à la sécurité. Au Nigeria, comme dans de nombreux pays africains, le gouvernement a annoncé des mesures de confinement, a proposé l'utilisation de données mobiles pour la surveillance de la COVID-19, a introduit une nouvelle législation, et plus encore. On a notamment entendu parler du développement d'applications de recherche de contacts numériques par des acteurs étatiques et non étatiques. Ce sont des mesures qui ont des répercussions claires sur les droits numériques, particulièrement le droit à la vie privée. Afin de comprendre la mesure dans laquelle les mesures de suivi des contacts ont été déployées par le gouvernement nigérian, j'ai mené une enquête pour fournir un aperçu dont nous avons grandement besoin. Le présent article est axé sur les récits d'informateurs clés qui sont des professionnels de la santé ou des survivants de la COVID-19 à Abuja, au Nigéria.

Le Dr Olajumoke Precious travaille pour le Nigeria Center for Disease Control (NCDC) à Abuja. Elle n'a jamais été testée positive au virus, mais elle interagit avec les patients. Sa description de la mesure de suivi des contacts utilisée par NCDC est entièrement manuelle. Elle reconnaît que la recherche des contacts est faite à des fins de surveillance, ce qui implique l'identification, l'inscription et le suivi de certaines personnes qui peuvent avoir été en contact ou à proximité immédiate de la personne infectée. Selon elle:

“Pour ce faire, nous interrogeons les activités du cas, ou les activités et les rôles des personnes qui l'entourent, depuis l'apparition des symptômes. Nous recherchons également des endroits visités entre 2 et 14 jours avant l'apparition des symptômes. Nous extrayons les coordonnées comme l'endroit où la personne vit, les gens autour d'elle, la famille du transporteur et, dans les cas où la personne est décédée, nous visitons les établissements de santé où la personne décédée a été admise avant son décès.”

Du point de vue des survivants, Joseph Nikoro, un négociant et agriculteur à niveaux multiples, a fourni les numéros de téléphone des personnes avec lesquelles il s'est souvenu qu'il était entré en contact, aux responsables de la santé, et ils lui ont dit de les appeler pour leur demander s'ils étaient entrés en contact avec d'autres personnes. Les données disponibles montrent clairement que la technologie a à peine été utilisée dans toutes ces mesures, malgré le battage autour de l'efficacité des mesures de dépistage des contacts, y compris les méthodes de dépistage des contacts numériques, et la preuve que de telles applications ont été introduites au Nigeria.



En regardant le paysage des droits numériques au Nigeria, il est inquiétant de voir l'application d'une technologie de traçage numérique similaire lors de manifestations telles que la manifestation #EndSARS d'octobre 2020. Alors que le gouvernement nigérian lutte pour démontrer l'efficacité de l'application de la technologie pour lutter contre la criminalité, le terrorisme ou endiguer la vague d'une pandémie qui représente une menace existentielle pour l'humanité... qui sont les raisons généralement déclarées pour acheter ces technologies - il n'a jamais manqué d'appliquer ces technologies dans le ciblage des défenseurs des droits de l'homme, les critiques et les manifestants. L'incapacité du gouvernement nigérian à retracer les bandits et les terroristes, qui sont à l'épicentre des défis sécuritaires du pays, reste un mystère malgré d'énormes investissements dans les technologies de surveillance. La somme de 9 milliards de nairas (22,8 millions de dollars américains) a été budgétisée en 2020 pour les activités et l'équipement liés à la surveillance.

La rapidité avec laquelle les critiques et les manifestants du gouvernement sont retracés et arrêtés donne une indication claire du danger de donner à un gouvernement qui a l'habitude de réprimer les voix dissidentes un pouvoir plus intrusif pour poursuivre des objectifs sinistres. Ces technologies servent à peine à des fins légitimes autres que l'intimidation et le harcèlement des personnes qui ont des opinions dissidentes. Eromosele Adene fait toujours l'objet d'un procès après avoir été traqué, arrêté et inculpé pour son implication dans les manifestations #EndSARS. Salihu Tanko Yakasai a été traqué, arrêté et renvoyé pour avoir critiqué la façon dont le Président a traité les questions de sécurité dans le pays dans une série de tweets, dans lesquels il a demandé au Président de démissionner.

La technologie n'est pas une baguette magique et est plus susceptible d'être utilisée comme un outil d'intimidation par les gouvernements qui ont des programmes de répression. C'est un outil qui trouve son utilisation la plus noble dans le service des objectifs des acteurs diligents et compétents de sorte qu'une structure de gouvernance qui est troublée par l'incompétence et d'autres tendances antidémocratiques ne déploiera pas efficacement des outils de surveillance à des fins progressistes. Ces gouvernements trouveront plutôt des outils technologiques utiles pour fermer l'espace civique et faire taire les voix de l'opposition. C'est pourquoi il est important que la technologie et l'écosystème civique insistent sur un cadre législatif approprié, la responsabilité judiciaire et la transparence obligatoire dans l'application de la technologie de surveillance.

LONDA

DROITS NUMÉRIQUES ET INCLUSION AU NIGERIA 2020 RAPPORT

UNE PUBLICATION DE PARADIGM INITIATIVE



Paradigm Initiative

374 Borno Way, Yaba, Lagos, Nigeria

Email: media@paradigmhq.org

www.paradigmhq.org

     @ParadigmHQ